

SPEECH

At the invitation of the French Minister for Labour, Labour Relations and Solidarity Xavier Bertrand, the French and European Social Partners, together with the French High Commissioner for Active Solidarity against Poverty Martin Hirsch and the Deputy Director of Cabinet Nicolas Bossard de Molin, participated in the meeting of the French Committee of Social Dialogue on European and International issues (CDSEI) in Paris on Tuesday 19 February. The purpose of the meeting was to present the state of play of preparations for the upcoming French Presidency of the European Council as well as to exchange views on the priorities for action in the field of labour and social policies.

Seule la version prononcée fait foi

Le 19 février 2008

COMITÉ (FRANÇAIS) DU DIALOGUE SOCIAL POUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES - CDSEI

PARIS – LE 19 FÉVRIER 2008

INTERVENTION D'ERNEST-ANTOINE SEILLIERE PRÉSIDENT DE BUSINESSEUROPE

Cher Ministre, Monsieur le Haut Commissaire, Monsieur le Directeur du Cabinet, Mesdames et Messieurs,

- Tout d'abord, je voudrais vous remercier de votre invitation à cet état des lieux de la préparation de la Présidence française de l'Union Européenne ainsi qu'à vous livrer les vues de BUSINESSEUROPE à ce sujet. A ma connaissance, c'est la première fois qu'une telle réunion est conviée pour préparer, quatre mois avant son début, une présidence du Conseil européen.

I. Présentation de BUSINESSEUROPE

- BUSINESSEUROPE est constituée de 39 fédérations membres réparties sur l'ensemble du continent européen. Nos membres sont dans leurs pays respectifs les principales représentations de plus de 20 millions d'entreprises européennes. C'est cette représentativité qui donne à BUSINESSEUROPE sa légitimité à s'exprimer au nom des entreprises au niveau de l'Union Européenne et en tant que partenaire social européen.

- Par la création de plus de 9 millions d'emplois depuis 2005, les entreprises européennes ont permis d'améliorer les perspectives de revenus des citoyens européens tout en assurant des taux de chômage aux plus bas niveaux jamais connus depuis le début des années 1980. Ceci démontre la capacité des entreprises européennes à tirer le meilleur parti de la phase ascendante du cycle conjoncturel pour créer des emplois nombreux.

II. Etat des lieux du dialogue social européen

- Depuis sa fondation en 1985, le dialogue social européen n'a eu de cesse de démontrer sa capacité à promouvoir le développement consensuel de politiques sociales à l'échelle de l'Union Européenne.
- Les activités conjointes des partenaires sociaux européens ont été ininterrompues. En atteste la conclusion d'accords sur des questions aussi délicates que les congés parentaux, le travail à durée déterminée, le travail à temps partiel, le télétravail, le stress, et plus récemment la violence et le harcèlement au travail.
- Tenant compte des particularités de l'échelon européen, les partenaires sociaux européens ont par ailleurs développé des formes innovantes d'action conjointe, comme par exemple l'adoption de deux cadres d'action respectivement sur le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie et sur l'égalité des genres.
- Le renforcement et l'approfondissement du dialogue social européen a été rendu possible par l'émergence progressive d'un climat de confiance entre les partenaires sociaux européen. Mais surtout par la reconnaissance explicite par la Commission, le Conseil et le Parlement européen de leur autonomie comme condition essentielle à l'action efficace de l'Union Européenne dans le domaine social.

III. Recommandations sur la flexi-sécurité d'octobre 2007

- Le 18 octobre 2007, les partenaires sociaux européens se sont mis d'accord sur une « analyse commune des défis principaux auxquels font face les marchés du travail européens ». Cette étape majeure pour l'avenir du dialogue social européen a été animée par l'ambition des partenaires sociaux européens de définir de manière conjointe une approche équilibrée de la flexi-sécurité.
- L'objectif principal en matière de flexi-sécurité doit être d'augmenter simultanément l'emploi et la croissance de la productivité. La flexi-sécurité doit permettre de passer d'un esprit axé sur la préservation des emplois existants à une vision fondée sur la création d'emplois, en aidant les travailleurs à maximiser leurs chances sur le marché du travail, et en aidant les entreprises à faire face à la concurrence mondiale.

- Suite à l'approbation de principes communs en matière de flexi-sécurité par le Conseil européen au mois de décembre 2007, leur mise en œuvre nationale devrait être au cœur des priorités des Etats-membres. Nous souhaitons que nos recommandations communes orientent les efforts de réforme des marchés du travail au niveau national.
- A ce titre, nous apportons tout notre soutien à l'initiative de la Commission de développer une pédagogie de la flexi-sécurité..Considérant le rôle important de la Présidence française de l'UE dans ce processus, BUSINESSEUROPE attend une impulsion forte de la Présidence française en ce sens.
- Ceci devrait être d'autant plus facile depuis l'accord récemment intervenu entre partenaires sociaux français concernant la "modernisation du marché du travail". Il constitue une étape décisive sur la route de la flexi-sécurité à la française et représente un exemple positif pour les autres Etats-membres de l'Union Européenne.

IV. Nos attentes en vue de la Présidence française

A. Il y a un certain nombre de directives pendantes au Conseil :

- Les discussions au sein du Conseil des ministres concernant la **directive sur le temps de travail** doivent en priorité permettre de régler les problèmes créés par la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes en matière de temps de garde tout en préservant la flexibilité globale du temps de travail.
- BUSINESSEUROPE tient à informer la Présidence française du caractère inacceptable de la dernière version du projet de **directive sur le travail temporaire** tel que négocié durant la Présidence portugaise.
- BUSINESSEUROPE déplore que la proposition révisée de **directive relative aux retraites complémentaires** aille à l'encontre du principe de subsidiarité. Cependant, tout progrès sur la base de la proposition actuelle doit assurer que les régimes de retraite complémentaire demeurent une option viable.

B. Il y a une initiative qui nous inquiète:

- Comme vous le savez, les partenaires sociaux européens seront consultés incessamment au sujet de l'opportunité de la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens de 1994. La volonté des partenaires sociaux d'envisager une négociation en la matière est au centre des enjeux de cette consultation. Les partenaires sociaux européens informeront la Commission européenne de leurs intentions au mois d'avril.

C. Défis à relever dans le long terme :

- Les Etats-membres, dans leur grande majorité, sont confrontés à une main-d'oeuvre qui vieillit et se réduit, ainsi qu'à de substantielles pénuries de main-d'oeuvre et de compétences. Pour combler le manque de travailleurs qualifiés, une partie de la solution consiste à réformer et moderniser l'offre d'éducation et de formation en Europe, en menant de réelles stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie. De plus, il est nécessaire de faciliter les migrations légales, en particulier parmi les travailleurs hautement qualifiés, si l'on veut augmenter en Europe le nombre de personnes en âge de travailler, réduire les pénuries de main-d'oeuvre et de compétences et dynamiser la capacité des entreprises européennes de concourir sur la scène mondiale.

D. Il y a la révision à mi-parcours de l'agenda social :

- La révision à mi-parcours de l'agenda social de l'Union Européenne 2005-2010, qui sera opérée par la Commission européenne sous Présidence française, doit être l'occasion de la lier à la révision de l'agenda de Lisbonne. La mise en oeuvre de la flexi-sécurité dans les Etats-membres doit être la clé de voute de cet agenda social.
- Je vous remercie de votre attention.
